

La Fabrication du Timbre-poste au Canada (1950 - 1970)

par

JACQUES NOLET

de

l'Académie québécoise d'études philatéliques

INTRODUCTION

Presque tous les philatélistes d'ici collectionnent les timbres-poste émis par le Canada, mais bien peu connaissent parfaitement les étapes précises qui ont mené à leur réalisation concrète.

Plusieurs raisons expliquent un tel état de fait: l'absence presque complète d'informations fournies par le Ministère des Postes du Canada, le silence total pratiqué par la Canadian Bank Note Company Ltd. d'Ottawa et la difficulté énorme que présente une connaissance approfondie de leur réalisation au plan technique.

Nous essaierons dans cet article de décrire les principales étapes de la fabrication du timbre-poste gravé en taille-douce au Canada (période allant de 1950 à 1970) afin de permettre aux philatélistes de mieux apprécier les différents timbres qui reposent dans leurs collections personnelles.

Puisse cet article susciter parmi les philatélistes ordinaires ou même chevronnés de notre pays le désir d'approfondir toujours de plus en plus le monde merveilleux de la philatélie.

DEVELOPPEMENT

Pour bien comprendre cet ensemble complexe des processus qui mènent un projet préliminaire à sa réalisation définitive comme timbre-poste, nous diviserons cette étude en cinq grandes parties: les étapes préliminaires (I), le travail de l'artiste (II), la gravure de son dessin original (III), l'impression technique de cette gravure (IV), enfin les divers aspects complémentaires accompagnant toujours une émission postale (V). En abordant le problème de cette façon, nous croyons que l'ensemble des philatélistes comprendront mieux la complexité d'une émission de timbre-poste au Canada.

I-LES ETAPES PRELIMINAIRES

En définitive, dans la plupart des cas, c'est toujours le Ministère des Postes à Ottawa qui décidait ici de l'émission d'un timbre-poste pour honorer un personnage, un lieu ou un événement important. Parfois des groupes sociaux exerçaient des pressions politiques pour obtenir tel ou tel timbre-poste, mais la décision ultime en revenait au ministre lui-même ou à ses principaux fonctionnaires (sous-ministre et directeurs de service).

Quand le Ministère des Postes avait pris la décision ferme d'émettre un timbre-poste spécial, commençaient les diverses étapes préliminaires à une telle réalisation: habituellement le directeur des Services financiers du Ministère des Postes s'occupait directement de toutes les démarches requises du début jusqu'à la fin du projet, aidé en cela par le directeur du Service des timbres-poste.

Le directeur des Services financiers fixait d'abord les principaux paramètres de l'émission (nombre de vignettes postales, méthode d'impression, valeurs faciales), précisait un calendrier d'exécution (en particulier la date d'émission du timbre-poste), alertait l'atelier chargé de l'impression (ordinairement la Canadian Bank Note Company Ltd, d'Ottawa, à cette époque) et invitait certains artistes à proposer des esquisses préliminaires.

Déjà avec ce travail préliminaire du directeur des Services financiers, les coordonnées essentielles de l'émission postale étaient fixées et restaient habituellement ainsi jusqu'à la réalisation ultime.

II-LE TRAVAIL DE L'ARTISTE

A partir d'une proposition officielle du directeur des Services financiers ou de son assistant, le directeur du Service des timbres-poste, un ou plusieurs artistes se mettaient à l'oeuvre pour cette commande précise. Il s'agissait



L'artiste Yves Baril qui a gravé sur acier au moyen de la taille-douce plus de 150 timbres-poste canadiens dont la majorité furent émis entre 1955 et 1975.

d'artistes qui avaient déjà travaillé pour le compte du Ministère des Postes soit des personnes qui avaient été recommandées spécialement. Le nombre d'artiste engagés dans un tel processus variait soit deux (normalement) à huit (dans des cas exceptionnels).



a) Recherches initiales

Quand un artiste avait été pressenti pour ce genre de travail, il devait d'abord s'informer le plus complètement possible sur le sujet envisagé par le Ministère afin d'éviter toute erreur tant au plan historique qu'artistique.

Selon quelques dessinateurs de timbres-poste que nous avons pu consulter à ce sujet,



Carl Mangold de Montréal, philatéliste éminent et consultant artistique, a créé la série postale de l'Union Postale Universelle émise en 1957.

cette recherche initiale demeure très importante et requiert souvent la majeure partie du travail préliminaire qu'ils consacrent à ce stade initial.

Dès que l'artiste a complété ses recherches initiales, qui durent la plupart du temps de nombreuses semaines, celui-ci peut commencer immédiatement ses esquisses préliminaires car il a déjà une excellente idée du sujet.

b) Esquisses préliminaires

Ce travail consiste à mettre sur papier les idées principales qu'il entend développer dans un projet définitif en rapport avec le thème proposé.

Les esquisses préliminaires peuvent être soit très développées ou simplement tracées, suivant l'intention de l'artiste ou sa recherche personnelle.

Gerald Trottier, qui a dessiné six timbres-poste canadiens au début de cette époque, nous a déclaré que ce travail ne prenait habituellement que quelques jours à la condition que l'artiste ait bien médité sur son sujet et qu'il ait acquis des idées fort précises sur sa réalisation. Le nombre d'esquisses préliminaires peut varier, selon l'artiste, d'une à plusieurs tout dépendant de son approche ou de la fertilité de son imagination.

c) Présentation de son travail

Immédiatement après avoir complété ses esquisses préliminaires, l'artiste soumet celles-ci au directeur des Services financiers. Celui-ci émet déjà une opinion qui déterminera décisivement l'aspect du timbre-poste envisagé.

Souvent le directeur des Services financiers recourrait à d'autres personnes compétentes pour examiner les esquisses préliminaires : les Archives nationales spécialisées en histoire, la Galerie nationale au plan artistique, etc. Les commentaires pertinents obtenus de ces sources extérieures lui permettaient naturellement de justifier ses décisions favorables ou négatives.

Cette décision déterminante du Ministère des Postes constituait en principe la poursuite du travail artistique proposé par les esquisses préliminaires ou simplement la fin du travail de la part de celui qui voyait ses esquisses préliminaires refusées par le directeur des Services financiers.

d) Réactions du Ministère

Plusieurs facteurs déterminaient le Minis-



(La vignette postale dessinée par Gérald Trottier pour célébrer le grand explorateur français La Vérendrye et émise durant l'année 1958.)

terre des Postes à accepter ou refuser une esquisse préliminaire soumise par un artiste.

Le premier critère consistait à se poser la question suivante: était-ce un dessin susceptible d'être gravé en taille-douce sur acier? Puisque tous les timbres-poste sans exception à cette époque étaient imprimés de cette manière. D'ailleurs en examinant les dossiers du Ministère, il ressort que les principales modifications requises pour approuver définitivement un dessin original créé par un artiste tournaient toujours autour de ce point majeur. Notre opinion personnelle incline à croire que c'était l'élément décisif dans l'acceptation ou le refus d'un projet préliminaire soumis par un artiste.

La seconde norme peut se résumer de la façon suivante : était-ce pour l'ensemble de la population canadienne un dessin significatif du thème retenu par le Ministère pour une telle commémoration? Bien des projets artistiques présentés par de grands dessinateurs canadiens ont été malheureusement rejetés parce qu'ils ne répondraient pas à cette condition.

Troisième facteur qui entrait en ligne de compte dans la réaction du Ministère face aux esquisses préliminaires qui lui étaient fournies, c'était la capacité pour l'artiste choisi de mener à bien, et surtout à temps, le projet qui lui était confié. Même si une esquisse préliminaire était acceptée, plusieurs modifications importantes seraient nécessaires pour mener le projet à son stade définitif: est-ce que l'artiste choisi demeurerait apte à répondre à toutes les demandes du Ministère? Nombreux sont les artistes qui abandonneront le design du timbre-poste à cause de ces contraintes fort restreignantes pour leur talent de créativité.



(Premier projet préliminaire dessiné par Gérald Trottier destiné au timbre-poste émis pour célébrer La Vérendrye.)

e) Poursuite du travail

Le Ministère des Postes jugeait donc avec rigueur les différentes esquisses préliminaires soumises par les artistes suite à une commande officielle ou présentées informellement par ces derniers. Voilà pourquoi le directeur des Services financiers faisait appel seulement à quelques artistes soit à cause de leurs productions postales antérieures soit avec de solides références artistiques.

Quand un artiste avait le grand privilège de recevoir le feu vert du directeur des Services financiers, il n'était pas rendu au bout de ses peines: son travail ne faisait que commencer.

Habituellement, plusieurs modifications importantes devaient être apportées au dessin initial afin de le rendre conforme aux exigences du Ministère ou aux intentions de son puissant directeur des Services financiers.

Ce dernier insistait d'abord sur l'aspect graphique du projet soumis afin de le rendre compatible à la méthode de gravure choisie,

puis il accordait son attention au lettrage du timbre-poste qui devait demeurer équilibré malgré les contraintes apportées par celui-ci; enfin il déterminait plus ou moins rapidement la valeur faciale de cette future émission.

Souvent il est même intervenu pendant que l'on gravait en taille-douce sur acier le dessin original qu'il venait tout juste d'approver pour l'impression, en demandant des modifications de dernière minute qui pouvaient exiger parfois beaucoup de travail supplémentaire de la part du maître-graveur.

De nombreux artistes primés par le Ministère nous ont déclaré que cette poursuite du travail constituait la partie la plus harassante de leur ouvrage artistique puisque rarement le Ministère acceptait intégralement leurs premières esquisses. De multiples retouches au dessin original étaient réclamées par le haut-fonctionnaire.

f) Projet définitif et ultime

Les modifications à apporter au projet choisi exigeaient en moyenne d'un à trois mois de travail de la part de son créateur.

Quand le dessinateur avait réussi à répondre à toutes les exigences, il voyait donc son esquisse préliminaire "retouchée" devenir un projet définitif accepté.

Toutefois il restait encore une étape ultime à franchir, c'était celle de la plus haute instance du Ministère des Postes: le sous-ministre (habituellement) ou le ministre lui-même (lorsqu'il prenait directement cette responsabilité).

Cette approbation ultime et définitive se traduisait par un paiement (entre trois et quatre cents dollars) de la part du Ministère à son créateur: nous croyons que ce montant demeurerait une somme dérisoire pour l'artiste, compte-tenu des innombrables heures de travail consacrées à concevoir d'abord cette esquisse préliminaire, ensuite à modifier son dessin initial pour en faire un projet définitif.

L'artiste avait donc terminé son travail créateur car il avait remis définitivement un projet original au Ministère sur lequel les plus hautes autorités s'étaient prononcées.

III-LA GRAVURE DU PROJET ACCEPTE

Le Ministère des Postes fait parvenir sans tarder le dessin original à la société chargée de son impression, et le directeur des Services financiers ordonne de procéder à sa réalisation technique.



Deuxième projet préliminaire créé par Gérald Trottier dans son travail artistique.

a) La commande officielle

Par une lettre adressée au Vice-président de la société, le directeur des Services financiers indique que le Ministère désire que soit réalisé un timbre-poste à partir du dessin contenu dans sa missive.

De plus il indique le mode d'impression choisi (en l'occurrence la taille-douce), le nombre d'unités prévues (c'est-à-dire le tirage envisagé) et la date approximative du premier jour de vente (ce qui exigera les premières livraisons un peu avant).

Voilà donc tous les éléments requis de la commande officielle du Ministère à la société chargée de cette réalisation technique très complexe.

b) Les épreuves photographiques

Dès réception de la commande officielle du Ministère, la Canadian Bank Note Company Ltd réduit au moyen de la photographie le dessin original au format réel du timbre-poste prévu.

Ce sont les modèles photographiques réduits réalisés en noir et blanc par la CBNC et soumis ultérieurement au Ministère en deux exemplaires pour approbation officielle au niveau de la gravure.

Le directeur des Services financiers de l'époque, J.A. MacDonald, a déjà expliqué le rôle précis de ces épreuves photographiques qui n'ont pas pour but de représenter exactement le

timbre-poste dans sa gravure définitive mais seulement de montrer une première fois la représentation graphique des divers éléments constituant le dessin original.

Quand l'autorité responsable du Ministère, dans le présent cas il s'agit du sous-ministre, accordera son approbation en signant l'épreuve photographique réduite, la société pourra commencer la gravure du dessin original. Cette approbation officielle sera fournie habituellement dans un délai maximum de sept jours.

c) Début définitif

En retournant à la CBNC l'épreuve photographique réduite approuvée par le Ministère, le directeur des Services financiers demande à la société d'entreprendre le travail technique nécessaire à partir de celle-ci.

Nous pourrions ajouter que cette épreuve photographique constitue le "bon de commande" officiel que le Ministère fait parvenir à la CBNC et qui autorise cette dernière à travailler concrètement à la gravure sur acier.

d) La gravure sur acier

Contrairement à ce qui se passe en France où il n'y a qu'un seul graveur en cause tant pour le lettrage que pour le dessin principal, la Canadian Bank Note Company Ltd faisait appel normalement à deux de ses spécialistes pour la gravure.

La CBNC confie donc le poinçon original en acier doux à son graveur spécialisé en lettrage



(Troisième projet préliminaire réalisé par Gérald Trottier.)

(la famille Mash). Ce dernier grave tous les éléments du lettrage (incluant la valeur faciale) sur le poinçon dans un créneau d'une semaine de travail environ. Quand il a terminé, il remet son poinçon à la Compagnie.

Une fois le lettrage fait, la CBNC donne ce poinçon à son seul graveur spécialisé dans le *portrait à cette époque*, Yves Bari. D'ailleurs ce maître-graveur nous a confié récemment qu'il avait gravé plus de 150 timbres-poste canadiens.

Il se met immédiatement à l'oeuvre car une gravure sur acier "facile" requiert au moins quatre semaines de travail intensif tandis qu'une gravure "difficile" nécessite jusqu'à trois mois de travail soutenu.

A partir de l'épreuve photographique réduite, il commande une "épreuve négative" qui sera la base de son travail de gravure. Il convient de signaler ici que tout spécialiste en taille-douce grave à l'envers le dessin original qui lui a été soumis.

Après un travail minutieux et intensif, le maître-graveur remet le poinçon à ses patrons. Il existe donc un délai variant entre un et trois mois suivant le degré de difficulté du dessin original.

e) Approbation de la gravure

La Compagnie en tire rapidement des épreuves d'artiste (die proofs) en noir qu'elle monte sur un présentoir officiel spécial. Elle en envoie deux copies au Ministère des Postes pour obtenir une approbation officielle de la gravure.

Le poinçon original en acier doux n'est pas encore trempé ou durci à l'acide par la CBNC, car il pourrait être l'objet de modifications ultimes de la part des autorités.

Après une étude minitieuse de la gravure, le directeur des Services financiers recommande au sous-ministre ou au ministre lui-même une approbation officielle de la gravure.

La signature officielle autorisée étant mise au bas de l'épreuve d'artiste présentée dans l'espace approprié, cette épreuve est retournée à la Canadian Bank Note Company Ltd avec instruction de tremper le poinçon original.

f) La trempe du poinçon

C'est l'étape ultime de la gravure du poinçon car avant cette trempe il demeure toujours possible d'apporter une dernière modification au poinçon original; après il n'est plus possible de le modifier.

Habituellement, le poinçon original est durci au moyen d'un acide très fort comme l'acide cyanhydrique communément appelé "acide prussique" qui fige la gravure dans son état définitif.

Cette opération technique très dangereuse s'effectue à l'atelier même de la Canadian Bank Note Company Ltd qui se trouve dans la banlieue de la capitale fédérale.

IV-L'IMPRESSION DU TIMBRE-POSTE

Dès la réception du poinçon gravé et après le durcissement définitif, la Canadian Bank Note Company Ltd procède au tirage des épreuves.

a) Epreuves de couleur

Le nombre des épreuves de couleur peut varier d'une unité à une dizaine de copies différentes tout dépendant de l'intérêt manifesté par le Ministère pour un choix restreint de couleurs ou une gamme plus étendue.

A certaines occasions, le Ministère demandait lui-même à la Compagnie de tirer certaines épreuves dans une couleur précise, tandis que la plupart du temps c'était la CBNC qui proposait de son propre gré les diverses nuances.

Par exemple, diverses nuances de BLEU



Quatrième projet artistique préliminaire créé par Gérald Trottier.

étaient utilisées: Bleu 2, Bleu 7 et Bleu 79. Chaque numéro correspond à une nuance différente de la couleur bleue.

L'administration postale pouvait choisir la couleur définitive du timbre-poste soit entre les diverses nuances d'une même couleur, soit entre diverses couleurs qui pouvaient être présentées elles aussi selon plusieurs teintes.

Il en ira de même pour l'impression d'un timbre-poste en deux couleurs: la Canadian Bank Note Company Ltd réalisera à ce moment des épreuves de couleur bicolores qui utiliseront la même numérotation (Bleu 7 et Vert 42 par exemple).

La Compagnie soumettra donc ces épreuves de couleur au Ministère des Postes qui choisira la couleur appropriée du timbre-poste à imprimer. C'est toujours le sous-ministre ou parfois le ministre lui-même qui signera le "bon à tirer".

b) La fabrication des molettes

Maintenant que le choix définitif de la couleur a été fait officiellement par le Ministère, l'imprimeur peut donc procéder à la fabrication des molettes nécessaires pour l'impression en taille-douce en une seule couleur.

A partir du poinçon original déjà durci à l'acide, on façonne une molette de deux cents figurines (s'il s'agit d'une vignette en grand format) ou de quatre cents unités (pour un timbre de petite dimension) du dessin gravé

sur acier par un procédé de transfert du poinçon original sur une plaque de cuivre, grâce au sidéographe d'un poids de vingt-cinq tonnes.

S'il s'agit d'un timbre-poste en deux ou trois couleurs, la Canadian Bank Note Company Ltd fabriquera autant de molettes qu'il y aura de couleurs, chaque molette étant destinée à imprimer une seule couleur.

Ce travail de fabrication des molettes exigea deux mois de travail environ pour chacune transférée autant de fois que nécessaire la figurine gravée à partir du poinçon original.

Quand les molettes sont terminées, la Canadian Bank Note Company Ltd fait parvenir deux épreuves de presse dans la couleur adoptée au Ministère pour qu'il approuve officiellement le travail de fabrication. Une de ces épreuves de presse (feuillet de 50 copies pour un timbre-poste de grand format ou de 100 unités pour une vignette de petit format) est trouée et devra être retournée à la Compagnie, tandis que l'autre épreuve de presse non trouée sera conservée par le Ministère pour ses archives. L'approbation officielle du Ministère des Postes sera accordée par le directeur des Services financiers qui signera les épreuves de presse en y ajoutant la date de cette approbation.

c) L'impression même

Tout est en place dès maintenant pour l'impression du timbre-poste, puisque toutes les

étapes techniques nécessaires sont complétées et surtout approuvées officiellement.

(1) choix au papier

Pour produire un timbre-poste, il faut d'abord un papier sur lequel on peut imprimer par le procédé de la gravure. Malgré d'intenses recherches personnelles, nous ignorons toujours qui en était le fournisseur et surtout quelle était le type de papier utilisé par la Canadian Bank Note Company Ltd.

(2) opérations techniques

Sachant qu'une seule molette sera fabriquée pour un timbre monochrome (ce qui sera le cas de la grande majorité des timbres-poste canadiens), le nombre total d'unités imprimées habituellement lors de cette opération sera de deux cents figurines (grand format) ou de quatre cents valeurs (petit format).

Quand on imprimerá une vignette postale en deux ou trois couleurs, l'atelier réalisera une ou deux opérations techniques supplémentaires tout dépendant du nombre de couleurs du timbre-poste émis.

(3) informations diverses

Jusqu'en janvier 1958, chaque feuille-maîtresse comportait des informations diverses relatives à l'émission postale concernée, qu'il s'agisse d'une valeur de la série courante ou d'une commémorative spéciale.

Ces informations spéciales indiquaient d'abord le nom de la Compagnie qui avait imprimé ce timbre-poste, puis le numéro de planche relatif au tirage. S'il n'y avait qu'un seul tirage, le numéro de planche était le numéro 1; dans le cas de nombreux tirages, le chiffre correspondait au tirage.

On retrouvait ces informations spéciales aux quatre coins de la feuille-maîtresse qui, selon l'habitude au Canada, était toujours découpée de telle sorte que l'on retrouvait le feuillet taillé avec seulement un des quatre "coins avec inscriptions marginales" situé selon sa position dans la feuille-maîtresse.

Ce qui revient à dire que l'on obtient seulement un "coin avec inscriptions marginales" par feuillet découpé à la Canadian Bank Note Company Ltd et vendu uniquement aux Services Philatéliques du Ministère des Postes situés dans la ville d'Ottawa.

(4) perforation

Un employé de la Canadian Bank Note Company Ltd placera cette feuille-maîtresse dans une machine spéciale appelée "perfora-

trice" pour denteler les timbres-poste de chaque côté: dentelure 12 par exemple, le chiffre 12 correspondant ici au nombre de trous dans une longueur déterminée de deux centimètres.

Malheureusement la dentelure, en ligne comme la plupart des autres émissions à cette époque, n'est pas régulière: les dents n'arrivent pas exactement et créent une dentelure irrégulière. Ce n'est que beaucoup plus tard qu'arrivera le repérage électronique qui permettra la perforation idéale.

(5) séparation

Parce que chaque feuille-maîtresse comporte un nombre élevé de figurines (entre deux et quatre cents), il convenait de la séparer en de plus petites parties ou sections.

La Canadian Bank Note Company Ltd se servira d'une tranche opérée manuellement pour séparer la feuille-maîtresse en quatre feuillets comportant le même nombre de timbres-poste (cinquante ou cent).

C'est donc uniquement sous la forme de feuillets de cinquante ou de cent figurines que l'on retrouvera les timbres-poste dans les bureaux de poste canadiens, puisque toutes les feuilles-maîtresses sans exception furent découpées à l'atelier de la Canadian Bank Note Company Ltd avant leur livraison au Ministère des Postes.

(6) vérifications ultimes

Comme les timbres-poste sont des valeurs fiduciaires, il importe de vérifier soigneusement chacun des feuillets avant livraison définitive au Ministère.

Nous pouvons dire que ce travail de vérification a été tellement bien fait que l'on n'a pas découvert d'erreurs dignes d'être inscrites dans les catalogues spécialisés consacrés aux timbres de notre pays pour ces deux décennies, sauf pour le timbre émis à l'occasion de l'ouverture de la Voie Maritime du Saint Laurent.

(7) expédition

Après cette vérification d'usage, on prépare les diverses formes d'expédition de ce travail selon les spécifications formulées soit par le contrat de livraison, soit selon les normes habituelles.

Celles-ci devaient ordinairement commencer environ un mois avant le jour de mise en vente de cette émission postale.

La livraison complète devait être faite au Ministère qui se chargerait de la distribution sur l'ensemble du territoire canadien.

Toutefois dix pour cent du tirage total étaient livrés au Service Philatélique du Ministère, selon la pratique normale.

(8) tirage exact

Selon le bon de commande du Ministère des Postes, qui était expédié à la Compagnie chargée de l'impression, il y avait toujours un chiffre de tirage précisé.

Il semble, d'après les informations obtenues de la part du Ministère, qu'un écart de cinq pour cent en plus ou moins de la quantité commandée soit considéré comme normal et acceptable.



(Le timbre-poste émis pour célébrer le 350^e anniversaire de la fondation de Québec en 1958, œuvre définitive de Gérald Trottier.)

V-ASPECTS COMPLEMENTAIRES

Pour compléter cette étude approfondie sur la fabrication du timbre-poste gravé dans les années 1950-1970, nous essayerons de présenter rapidement tous les autres aspects complémentaires qui accompagnaient toujours une émission postale au Canada.

a) Date d'émission

La consultation de plusieurs dossiers du Ministère nous indique que la date de mise en vente d'une émission postale se précisait peu à peu au fil de sa réalisation technique.

La direction du Ministère des Postes fixait d'abord l'année probable de l'émission, soit deux ou trois ans d'avance. Car bien des étapes étaient nécessaires avant de compléter concrètement un timbre-poste.

Puis on fixait habituellement le mois précis de l'émission, date qui pouvait varier entre un ou deux mois avant. La correspondance démontre clairement les problèmes que pouvait entraîner toute modification de date.

Enfin, quelques mois avant la mise en vente de ce timbre-poste, la direction du Ministère fixait définitivement la date d'émission en tenant compte souvent des intervenants extérieurs qui avaient exprimé leurs préférences



(Illustration graphique qui a servi à Gérald Trottier pour réaliser son portrait de Champlain inclus dans le dessin définitif du timbre-poste.)

ou plus simplement des décisions politiques venant de plus haut.

b) Publicité du timbre-poste

Le Ministère des Postes devait s'occuper en même temps de la publicité consacrée à ce timbre-poste, afin qu'il puisse être vendu en quantité suffisante pour couvrir au moins les frais d'émission.

(1) reproductions glacées

Quatre ou cinq mois auparavant, le directeur des Services financiers demandait au vice-président de la Canadian Bank Note Company Ltd du lui fournir des reproductions spéciales sur papier glacé réalisées à partir du poinçon original gravé en taille-douce par leur atelier.

La CBNC prenait note de cette demande précise, et c'est le vice-président qui faisait parvenir au Ministère des Postes les quatre reproductions requises.

C'est à partir de ces reproductions sur papier glacé obtenues de la CBNC que le Ministère des Postes établissait sa campagne de promotion.

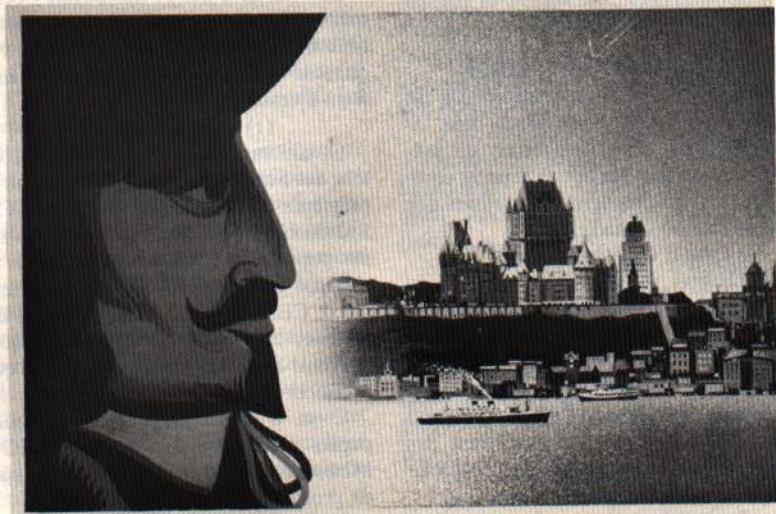
(2) dépliant publicitaire

Sur réception de ces reproductions, on présentait un projet préliminaire de dépliant publicitaire qui était normalement approuvé dans les jours suivants.

Dans ce dépliant publicitaire sur papier glacé, appelé "P.S. 14", nous retrouvons les informations suivantes: reproduction du poinçon gravé en taille-douce, le titre de l'émission, la date de cette dernière, le dessinateur



Deuxième projet préliminaire réalisé par Gérald Trottier.



Dessin original définitif.

du timbre-poste, la couleur du timbre, ses dimensions exactes, le numéro de planche s'il y a lieu, le tirage et des informations diverses sur les enveloppes "premier jour".

Environ 9500 P.S. 14 étaient imprimés à

partir de ce projet préliminaire présenté par J.R. Carpenter, responsable de la division des timbres-poste au Ministère. De ce nombre, ordinairement cinq cents étaient bilingues. Plus tard on arrivera à produire des P.S. 14 entière-

ment en langue française.

(3) photos lustrées

A partir des épreuves de la gravure qui avaient été fournies par la Canadian Bank Note Company Ltd, le Ministère des Postes faisait tirer par l'Office National du Film du Canada des "photos lustrées" appelées en langue anglaise "glossy prints" qui étaient réalisées en grand nombre: 550 exemplaires, dont la moitié allaient à J.R. Carpenter.

En addition à ces photographies lustrées, David Adamson, le directeur du Service des relations extérieures du Ministère demandait aussi, toujours à partir de la même reproduction spéciale, deux autres photographies en grand format: un 6' x 8½' et un 7' x 9'.

(4) grandes pancartes

Le directeur de la division des timbres-poste au Ministère demandait quatre mois auparavant que des grandes pancartes au nombre de 9500 soient imprimées pour cette émission. Seulement 500 copies de cette grande pancarte étaient bilingues: donc il n'y avait aucune grande pancarte publiée uniquement en langue française. Ce n'est que beaucoup plus tard qu'on verra des grandes pancartes de langue française seulement.

Ces grandes pancartes, de même que les P.S. 14, devaient être livrés au Ministère, division des timbres-poste, au plus tard deux mois avant la mise en vente de cette émission postale.

(5) campagne de publicité

Le directeur des Services financiers demandait au directeur de l'Administration du même organisme gouvernemental, que la campagne de publicité démarre deux mois et demi avant le premier jour d'émission de ce timbre-poste.

Après avoir donné les principales informations nécessaires sur cette émission postale, il demandait que le Bulletin de nouvelles du Ministère des Postes annonce les détails de l'émission, qu'il soit approuvé et prêt pour publication dans les journaux datés du même jour.

(6) communiqués de presse

La direction des Services financiers demandait vers la même date, de préparer deux communiqués de presse qui devaient être émis ultérieurement relativement à cette émission.

En premier lieu, un communiqué confidentiel à la presse parlementaire, la Presse Canadienne et à certaines agences britanniques, et

ensuite un second communiqué de presse, un mois après, devant être diffusé dans les journaux du soir et daté deux jours auparavant, qui reprenaient en somme l'essentiel des informations sur cette émission postale.

Ce second communiqué était envoyé aussi aux maîtres de poste partout au Canada par le directeur de l'Administration afin qu'ils transmettent ce communiqué par porteur aux medias de leur localité.

(7) posters

Le directeur de l'Administration écrivait ensuite au directeur de la division des Achats et Magasins pour lui demander la production d'une affiche géante ou poster annonçant cette nouvelle émission.

Cette affiche géante était tirée en quantité suffisante pour répondre aux besoins du Bulletin hebdomadaire du Ministère des Postes en plus de 600 exemplaires pour la section philatélique du Minisatère.

Elles devaient être prêtes pour livraison au plus tard un mois avant la mise en vente de cette émission postale, date de publication du Bulletin hebdomadaire de nouvelles du Ministère.

c) Distribution des timbres

D'après les instructions données par le Ministère à la Canadian Bank Note Company Ltd, la première livraison devait s'effectuer un mois avant la mise en vente du timbre-poste.

Toutes les livraisons devaient être faites directement au Ministère qui se chargerait de la distribution habituelle sur l'ensemble du territoire canadien.

Dans un communiqué daté normalement un mois avant, le directeur des Services financiers indiquait aux directeurs de districts ou aux maîtres de poste qu'il y aurait prochainement un nouveau timbre-poste émis, que la livraison de cette émission postale s'effectuerait à "votre dépôt cette semaine" et ces nouveaux timbres-poste seraient disponibles "à la date la plus proche possible" du jour d'émission.

Voilà les principales indications de cette livraison selon les termes mêmes du directeur des Services financiers: (a) tous les bureaux de poste recevaient une quantité de ces nouveaux timbres à une date aussi proche possible ou après la date d'émission; (b) les timbres devaient être livrés aux bureaux ur-

bains: un ou deux jours avant la date d'émission; (c) ceux destinés aux bureaux à commission et aux petites succursales: le jour même de l'émission ou plus tard.

(d) Oblitération spéciale

Depuis bon nombre d'années au Canada, il y a une oblitération spéciale dite "de premier jour" à la sortie de toute nouvelle émission commémorative de timbre-poste.

Nous lisons dans les notices philatéliques autorisées par le Ministère des Postes ou P.S. 14 publiées à ces occasions, à la rubrique intitulée "plis du premier jour" ceci: "les expédier au maître de poste, Ottawa 2 (Ontario), pour qu'ils lui parviennent au plus tard...deux jours avant". Dans le présent cas, x cents de frais seront exigés pour chaque pli. La somme doit être incluse dans l'envoi d'argent.

e) Dons de timbres-poste

A chaque émission de timbres-poste au Canada, le Ministère faisait des "envois gracieux" à certaines organisations internationales, personnalités politiques importantes du Canada ou sections du Ministère même.

Environ 639 copies habituellement étaient distribuées gratuitement pour chaque nouvelle émission postale canadienne à cette époque.

En voici rapidement la liste officielle: Premier ministre fédéral (un feuillet), Gouverneur-général (un feuillet), la Reine d'Angleterre (un bloc de quatre), le Ministre des Postes (quatre copies), Album du Directeur (un timbre), Collection du Ministère (une copie), Exposition de New York (neuf timbres), Cadres d'exposition du Ministère (seize exemplaires), Union Postale universelle (385 timbres), Union Postale des Amériques et de l'Espagne (trois copies), Plis du premier jour (cent timbres: vingt blocs de quatre et vingt unités) pour des destinataires encore inconnus, et enfin le dessinateur du timbre (16 figurines).

f) Coût exact de cette émission

Il demeure très difficile au Canada de découvrir le coût exact d'impression d'un timbre pour plusieurs raisons précises: (1) l'absence presque complète d'informations données par le Ministère à ce sujet; (2) le secret jalousement gardé qui entoure les opérations de la Canadian Bank Note Company Ltd. Nous tenterons malgré tout découvrir le coût exact ou du moins approximatif de l'impression d'un timbre-poste.

(1) le contrat général

Quand il s'agissait d'un timbre monochrome, il faut se référer au contrat général d'impression intervenu entre la Canadian Bank Note Company Ltd et le Ministère du Canada, et renégocié à de nombreuses reprises durant cette période.

Ce contrat général d'impression spécifiait exactement les coûts d'impression d'une émission si elle était tirée par exemple à vingt millions de copies. Pour un tirage de cinquante millions, le montant exigé diminuait évidemment. On calculait les coûts d'impression au mille copies.

(2) élément spécial

Pouvaient s'ajouter à ce coût général des frais supplémentaires si le Ministère avait des exigences spéciales pour une certaine émission postale.

Par exemple, on pouvait demander une préparation spécifique pour le Service Philatélique, des feuillets bien perforés, un stock de blocs avec inscriptions marginales, etc.

Ces demandes spéciales, qui entraînaient toujours des frais supplémentaires, étaient soit précisées dans le contrat général, soit spécifiées dans une correspondance spéciale entre le Ministère et la Canadian Bank Note Company Ltd.

(3) le poinçoin original

Lorsqu'un timbre-poste était monochrome, un seul poinçoin était gravé par l'atelier; à l'occasion d'une émission en deux couleurs, deux poinçons étaient requis avant l'impression.

Pour chaque poinçoin original gravé en taille-douce, la Canadian Bank Note Company exigeait la somme de 825 dollars: soit 750 dollars pour le poinçoin lui-même plus dix pour cent de taxe.

(4) dessins des artistes

Nous savons que la politique officielle du Ministère concernant les artistes qui faisaient des esquisses préliminaires était la suivante: 300-400 dollars pour un projet accepté; 100-150 dollars pour les projets refusés.

Il faut se référer aux dossiers du Ministère de l'époque pour connaître le nombre d'artistes ayant travaillé à une émission postale particulière, et par conséquent la somme totale payée par le Ministère aux artistes.

(5) le coût total

En additionnant tous ces éléments (artistes,



Gérald Trottier présente un dessin original préliminaire au ministre des Postes William Hamilton.

poinçon original, commande spéciale et travail d'impression même), nous pouvons arriver ainsi au montant total déboursé pour cette émission.

Le coût total obtenu implique seulement la fabrication de ce timbre-poste et sa réalisation technique par la Canadian Bank Note Company Ltd, d'Ottawa.

g) Opinions sur le produit

Parfois nous trouvons à la fin des dossiers du Ministère consacrés à une émission postale, diverses opinions sur le timbre-poste qui venait d'être émis.

(1) Ministère des Postes

Pour certains timbres-poste, nous avons la chance d'avoir consignée l'opinion même du Ministère grâce aux commentaires personnels de ses responsables: ministre, sous-ministre, directeurs des services, consultants, etc.

La plupart du temps, nous devons recourir à des indications indirectes seulement qui nous permettent d'obtenir la pensée officielle du Ministère.

(2) artistes impliqués

C'est peut-être pour les artistes qu'il est le plus difficile d'obtenir des commentaires précis sur leurs œuvres.

Il faut d'abord les retrouver, ce qui ne constitue par une mince tâche. La démarche de-

meure plus facile pour le dessinateur car le P.S. 14 nous en donne le nom. S'il est vivant, on peut en obtenir des indications. Dans le cas d'une personne décédée ou inconnue, cela demeure tout un problème à résoudre.

Quant au graveur, la situation reste beaucoup plus difficile: on n'a jamais son nom dans les publications officielles du Ministère et les ateliers d'impression refusent catégoriquement d'en révéler l'identité exacte. Si on réussit à la découvrir, il s'agit là d'une chance extraordinaire.

(3) consultants

Selon son habitude, le Ministère avait consulté divers spécialistes tant au plan artistique qu'historique afin d'obtenir une réalisation soignée et la moins controversée possible.

Nous obtenons les commentaires de ces consultants en dépouillant la volumineuse correspondance entretenue par le Ministère et contenue dans les dossiers pertinents.

(4) associations

Parfois certaines associations étaient consultées relativement à l'émission postale envisagée qui les concernait tout particulièrement.

Quelques-unes mêmes ont exigé d'avoir un répondant officiel au Ministère afin de lui soumettre leurs recommandations précises sur

cette dernière. Voilà pourquoi elles commenteront la plupart du temps positivement ce nouveau timbre-poste, rarement d'une façon négative à cause de cette collaboration mutuelle.

(5) le grand public

Ce n'est que vers la fin des années cinquante que le grand public a commencé à écrire au Ministère pour lui faire part de ses commentaires personnels.

A part quelques critiques négatives (mauvais dessin, piètre qualité technique ou le sujet employé), la grande majorité des lettres du public manifestaient l'appréciation des citoyens canadiens sur ces nouvelles vignettes postales.

CONCLUSION

Vous venez de voir en détail tout ce que comprend l'émission d'un timbre-poste gravé au Canada pour la période des années 1950-1970.

Après avoir pris la décision d'émettre un nouveau timbre-poste, le Ministère des Postes a engagé un artiste canadien chargé de créer un dessin original qui sera ensuite gravé sur

un poinçon en acier doux au moyen de la taille-douce et ultérieurement imprimé par la Canadian Bank Note Company Ltd, d'Ottawa. Pendant que l'on imprime cette nouvelle vignette postale, la direction du Ministère en fixe les paramètres, prépare une campagne publicitaire et réalise tout ce qui doit accompagner cette dernière.

Nous espérons qu'à partir de cet article de vulgarisation, d'autres philatélistes s'intéresseront davantage à ce domaine fascinant de la philatélie canadienne qui contient encore de très nombreuses énigmes: la fabrication du timbre-poste sous toutes ses facettes. □

When you patronize our
advertisers, tell them you
saw their ad in
The Canadian Philatelist

WHETHER BUYING OR SELLING...

.... always look for this symbol. It tells you that a dealer has met the high standards of the Canadian Stamp Dealers' Association.



CANADIAN STAMP
DEALERS' ASSOCIATION

P.O. Box 1123, Adelaide St. P.O., Toronto, Ontario, Canada M5C 2K5